

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 3 septembre 2019

Etaient présents :

MMES et MM FOUILLOUX COUSSINET DE SAEVER FINGER ROLLAND MINELLA-ROLLAND PYTHOUD IBARRA GROSROYAT FAVRE BILLARD MOSER MAKHLOUF FOREL LAGREZE AUBERTIN

Absent(s) excusé(s) :

Mme BARBAGLIA : pouvoir à M. ROLLAND
M. RIVIERE : pouvoir à M. FOUILLOUX
M. BOCQUET : pouvoir à Mme DE SAEVER

ORDRE DU JOUR :

1°) Nomination d'un secrétaire de séance

2°) **Approbation du compte rendu du 2 juillet 2019**

3°) **Finances :**

- a) **Factures** (Annexe)
- b) **Rétrocession d'une concession cimetièrè** (Annexe)
- c) **Redevance d'occupation du domaine public**
- d) **Service de recharge pour véhicules électriques - Création d'une nouvelle activité assujettie à TVA sous le régime de la franchise en base** (Annexe)
- e) **Convention de mandat d'encaissement des recettes liées à l'utilisation des bornes de recharge pour véhicules électriques** (Annexe)
- f) **Contrat Nettoyage des bâtiments communaux - Avenant n°1**
- g) **Avenant à la délibération fixant la liste des emplois et des conditions d'occupation des logements de fonction**
- h) **Mission de collecte et de valorisation des Certificats d'Economie d'Energie par le SIEA - Convention** (Annexe)

4°) **Urbanisme :**

- a) Dossiers vus en commission
- b) Dossiers acceptés depuis le dernier conseil
- c) **Déclaration(s) d'intention d'aliéner**

5°) **Voirie - Bâtiments :**

- a) **Aménagement du giratoire sur la RD78c - Convention avec le Département** (Annexe)
- b) Informations diverses

6°) **Scolaire - Petite Enfance :**

- a) **Règlement du Centre de Loisirs - ajout d'une option d'accueil**
- b) **Tarifification du Centre de Loisirs**
- c) **Création d'un emploi pour accroissement temporaire d'activité au Centre de Loisirs**
- d) Informations diverses

7°) **Communauté de Communes :**

- a) Compte rendu du conseil communautaire
- b) Comptes rendus des différentes commissions

8°) **Questions diverses**

1°) **Nomination d'un(e) secrétaire de séance :**

Madame Patricia DE SAEVER se propose et est donc nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

2°) **Approbation du compte-rendu du 2 juillet 2019 :** Le compte-rendu est approuvé par 18 voix pour et 1 abstention (Mme FOREL en raison de son absence).

3°) **Finances :**

- a) **Factures :** La liste telle que présentée est acceptée.
- b) **Rétrocession d'une concession cimetièrre :** Monsieur le Maire fait part de la demande de rétrocession présentée par Madame GROSJEAN Thérèse, habitant 84, Route d'Annecy – 74520 VALLEIRY concernant une concession funéraire qu'elle avait achetée. Celle-ci n'étant plus utilisée à ce jour, suite à une exhumation, elle se trouve donc vide de toute sépulture, *Madame GROSJEAN Thérèse* déclare vouloir rétrocéder ladite concession, à la commune afin qu'elle en dispose selon sa volonté. Le Conseil accepte, à l'unanimité, que la concession funéraire située dans le cimetière 2, Allée 1G, emplacement n°5, soit rétrocédée à la commune, au prix de **133,50 €**, somme correspondant au prorata du temps restant.
- c) **Redevance d'occupation du domaine public :** Monsieur le Maire propose de définir de manière précise la nature de l'occupation du domaine public et d'appliquer une tarification appropriée. Il soumet la proposition que le Conseil accepte à l'unanimité.
- d) **Service de recharge pour véhicules électriques – Création d'une nouvelle activité assujettie à TVA sous le régime de la franchise en base :** Le Conseil ne comprenant pas qu'une TVA soit appliquée, il souhaite obtenir des explications claires et demande que ce point soit reporté à la prochaine séance.
- e) **Convention de mandat d'encaissement des recettes liées à l'utilisation des bornes de recharge pour véhicules électriques :** Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la convention Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV), l'État a sollicité la Communauté d'agglomération du Pays de Gex pour déployer une vingtaine de bornes de recharge pour véhicules électriques dans le Pays de Gex. La société SPIE City Networks est titulaire de l'accord-cadre relatif à la fourniture, la maintenance, la monétique et la supervision des bornes de recharge pour véhicules électriques. Ainsi, le contrat de maintenance, monétique et supervision sera signé entre chaque commune et le prestataire fournisseur des bornes : la société SPIE City Networks. Dans le cadre de l'exécution de la prestation monétique de l'accord-cadre, il convient de signer une convention avec la société Spie City Networks afin de la mandater pour procéder à l'encaissement des recettes des usagers utilisant les Installations de Recharge de Véhicule Électrique déployées par la commune. Le Conseil accepte à l'unanimité.
- f) **Avenant n°1 au contrat de nettoyage des bâtiments communaux :** Monsieur le Maire rappelle qu'un contrat a été mis en place avec la société GEX NETTOYAGE, et que suite à l'ouverture de la 10^{ème} classe, il y a lieu de signer un avenant audit contrat pour assurer le nettoyage de cette classe supplémentaire. Le coût H.T. s'élève à 200€/mois. Le Conseil accepte à l'unanimité.
- g) **Avenant à la délibération n° D2015_062 fixant la liste des emplois et des conditions d'occupation des logements de fonction :** Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 03 novembre 2015, fixant la liste des emplois et des conditions d'occupation des logements de fonction. Suite à la libération d'un T3 situé 103, Rue de la Velle, il précise qu'il convient de supprimer le cadre d'emploi d'un adjoint technique 2^{ème} classe éligible à ladite location pour des raisons de disponibilités en cas d'interventions d'urgences et d'astreintes hivernales. De ce fait, le logement pourra être et sera attribué au Directeur du Centre de Loisirs. Le Conseil accepte à l'unanimité.

h) Mission de collecte et de valorisation des Certificats d'Economie d'Energie par le SIEA : Monsieur le Maire explique que dans le cadre d'opérations potentiellement génératrices de Certificats d'Economies d'Energie (CEE), la collecte et la valorisation de ces CEE peuvent être assurées par le SIEA, par le biais d'une convention. Le Conseil, à l'unanimité, accepte ces dispositions et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

4°) Urbanisme :

a) Dossiers vus en commission :

• Déclarations préalables

- Mme GARAVAGLIA P., Route de Chenaz : abri de jardin = avis favorable
- Mme BRIANT E., Rue des Pommeries : déplacement portail existant = avis favorable
- M. PLOTON V., Rue du Fontaillon : piscine = avis favorable
- M. VASILE C., Rue des Rocailles : extension sur entrée principale et véranda = avis favorable après complément
- M. BOROZNA J., Rue des Plantages : pergola, terrasse et clôture = avis défavorable
- Mme FLACHE M., Chemin des Trévys : véranda = avis favorable après complément
- Mme SYLVESTRE C., Rue des Hutains : panneaux photovoltaïques = avis favorable
- M. BARTOLI O., Route de Versonnex : clôture = avis favorable
- M. FOUILLOUX G., Rue des Plantages = pergola bioclimatique = avis favorable après complément
- M. LOUKILI A., Route de Chenaz : portail et murs de soutien = avis favorable
- M. DIDA G., Rue du Vieux Bourg : fermeture de la terrasse pour pièce habitable = avis favorable

• Permis de construire

- Mme BRIAND L., Impasse des Jardins de Segny : extension villa et modification toiture = avis favorable
- M. CANU Y., Lot C « Le Coin Lisa », Rue des Plantages : villa + garage = avis favorable
- SCCV GREEN VILLAGE, Vionnet des Places : 9 logements neufs + 3 dans maison existante = avis défavorable (contrôler places stationnement)
- M. FOREL JP., Route Blanche : abri voiture avec une partie fermée = avis favorable
- Mme MICHAUD N., Rue des Alpes : modifications diverses de 2 villas jumelées = avis favorable après complément
- M. TUBOEUF X., Impasse de l'Ouche : extension = avis favorable après complément
- M. SHEPHERD JP., Rue des Rossanets : extension = avis favorable après complément.

M. MAKHLOUF précise qu'il s'agit d'un lotissement et souhaite savoir si le règlement de ce lotissement autorise cette extension, et si les colotis ont donné leur accord. Il lui est répondu que ce lotissement est communal, qu'il est règlementé par le PLU en vigueur et que l'accord des colotis n'est pas une pièce obligatoire à joindre au permis.

b) Dossiers acceptés depuis le dernier conseil :

• Permis de construire

- M. BOUZID A., Lot 4 « Le Mont Blanc » Rue des Alpes, pour villa + garage
- Mme MERMOUD-PUZO C., Rue du Journans, pour garage, terrasse et clôture
- Mme BRIAND L., Impasse des Jardins de Segny, pour extension et modification de toiture
- M. ZBINDEN C., Lot 1 « Le Clos Lison », Route de Versonnex, pour extension et modification de toiture

• Déclarations préalables

- Mme GARAVAGLIA P., Route de Chenaz, pour un abri de jardin
- Mme BRIANT E., Rue des Pommeries, pour déplacement du portail existant
- M. BARTOLI O., Route de Versonnex, pour une clôture
- Mme SYLVESTRE C., Rue des Hutains, pour des panneaux photovoltaïques

c) Déclaration(s) d'Intention d'Aliéner : 5 déclarations sont présentées. M. MAKHLOUF demande si la commune ne serait pas intéressée par l'une de ces DIA. Par 16 voix contre 3 abstentions (Mmes IBARRA, PYTHOUD et M. MAKHLOUF) la commune n'exercera son droit de préemption sur aucune de ces déclarations.

5°) Voirie-Bâtiments :

a) Aménagement du giratoire sur la RD78c – Convention avec le Département : Monsieur le Maire rappelle le projet d'aménagement d'un giratoire sur la RD78c, et précise que ces travaux sont situés dans l'emprise du domaine public routier départemental. A cet effet, il convient d'établir une convention avec le Département précisant les engagements respectifs du Département et de la collectivité vis-à-vis de ce projet. Il rappelle que ce projet prévoit :

- La pose de bordures et l'aménagement de trottoirs accessibles aux PMR,
- La suppression du débouché du Chemin des Landes sur la RD78c,
- La création d'un giratoire à 4 branches dans l'axe de la Rue des Plantages,
- La création d'une encoche au droit des containers de tri sélectif,
- L'aménagement d'espaces verts,
- La mise en place des signalisations horizontales et verticales adaptées,
- L'adaptation du dispositif d'assainissement et l'installation d'avaloirs.

Le Conseil, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

b) Informations diverses :

- Monsieur le Maire revient sur les travaux du BHNS et informe que les enrobés sont prévus entre le 16 et le 18 septembre. Suite aux différentes remarques, Monsieur le Maire reprecise qu'il faut attendre la fin du chantier ; les points négatifs constatés seront alors communiqués à qui de droit afin que des réponses soient apportées.

6°) Scolaire- Petite Enfance :

a) Règlement du Centre de Loisirs – Ajout d'une option d'accueil pour le mercredi : Madame DE SAEVER propose une nouvelle modification de l'article 1 du règlement, concernant l'accueil des enfants le mercredi. La modification prévoit : 12h00 – 18h30 (avec repas). Le Conseil accepte à l'unanimité.

b) Tarification du Centre de loisirs : Madame DE SAEVER explique qu'en raison de cette nouvelle option d'accueil, il y a lieu de fixer un tarif supplémentaire. Le Conseil accepte à l'unanimité.

c) Création d'un emploi pour accroissement temporaire d'activité au centre de loisirs : Considérant que le centre de loisirs a enregistré de nombreuses inscriptions et afin de respecter les taux d'encadrement, il y a lieu de créer un emploi d'adjoint d'animation pour une durée hebdomadaire comprise entre 15 et 35 heures, selon les besoins. Le Conseil accepte à l'unanimité.

d) Informations diverses : La rentrée des classes s'est bien déroulée, tous les enseignants sont en place. Une nouvelle organisation de la cantine pour les grands a été mise en place permettant d'accueillir les enfants en service continu, et cela fonctionne très bien.

7°) Communauté de Communes :

- a) Compte rendu du dernier conseil communautaire
- b) Comptes rendus des différentes commissions :
 - Aucune réunion

8°) **Questions diverses :**

- M. le Maire informe qu'une ostéopathe, intéressée par le local « cabinet médical » doit reprendre contact avec la mairie courant septembre.
- Le marché d'appel d'offres pour la réhabilitation de la maison du lavoir sera mis sur la plateforme dans le courant de la semaine prochaine.
- M. LAGREZE demande où en sont les travaux de réhabilitation de la maison Rue du Journans. Monsieur le Maire informe que les travaux devraient commencer prochainement, la vente venant d'être tout juste signée chez le notaire.
- M. BILLARD prend des nouvelles de l'avancement des travaux du Centre de Loisirs. Monsieur le Maire précise que les délais sont respectés, le chantier avance correctement. Sa mise à disposition prévue pour le printemps 2020 est en bonne voie.
- Mme MINELLA-ROLLAND rappelle l'opération Brioches et s'excuse de ne pouvoir s'en occuper cette année. Mesdames DE SAEVER, FOREL et AUBERTIN se chargent de cette organisation.
- Le prochain conseil aura lieu le Mardi 1^{er} octobre 2019, à 20h30.

Séance levée à 21h45